

Végétalisation : Pénélope Komitès lance deux nouvelles ventes de plantes

Les 3 et 10 mars 2018 dans le 16e et le 4e arrondissement, plus de 4000 plantes issues des surplus de la production du Centre horticole de Paris seront mises à la vente. L'occasion pour les Parisien.ne.s de végétaliser leur environnement.

Le Centre de Production horticole de Paris (CPH) produit 2,5 millions de plantes par an destinées à fleurir les jardins, les cimetières, la voirie, ou encore les bois. Pour être certain de répondre aux besoins, le CPH réalise chaque année un léger excédent de production d'environ 50.000 plantes (2% de la production totale). Cet excédent était jusque-là essentiellement broyé ou composté pour améliorer le sol de la pépinière.

Depuis quelques années, c'est sous la forme de bourses aux plantes que la Ville de Paris a décidé de mettre à la disposition des Parisiens ce surplus. Ainsi, des végétaux de qualité à petits prix sont proposés aux Parisiens pour végétaliser les balcons, les cours d'immeuble ou encore les rues.

Les deux prochaines éditions auront lieu :

- **le samedi 3 mars 2018**, de 10h à 15h, au **jardin du Ranelagh (16e)**
- **le samedi 10 mars 2018**, de 10h à 15h, au **square Louis-XIII (4e)**.

Au total, ce ne sont pas moins de 4000 plantes qui seront proposées aux Parisiens lors de ces deux journées, soit 2000 végétaux à chacune des deux dates. Les habitants pourront ainsi faire l'acquisition de plantes vivaces au tarif de 1€, d'arbustes en pot à 5€ et d'arbustes en racines nues à 10 €. Pour permettre à tous les participants de profiter de la vente, le nombre de plantes limité à 5 par foyer. En outre, les horticulteurs de la Ville seront présents pour répondre à toutes les questions et partager leurs meilleurs conseils de culture.

« La Ville de Paris se réjouit du succès des précédentes éditions des bourses aux plantes. Il témoigne de l'intérêt des Parisien.ne.s pour le fleurissement et la végétalisation de leur capitale. Cette initiative originale de la Ville de Paris complète les distributions gratuites de graines, de bulbes et les permis de végétaliser qui permettent aux habitants de « cultiver » l'espace public afin d'y planter les végétaux de leur choix » explique Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires.